

COMPTE-RENDU DU DEROULEMENT DE L'AaP ET RESTITUTION DES TRAVAUX DES COMITES

Rappel des modalités de l'AaP

L'appel à projets IRGA 2022 a regroupé trois dispositifs distincts :

1. Projets exploratoires et émergents visant à créer une dynamique collective autour de problématiques nouvelles, des angles d'études inédits ou risqués ;
2. Projets internationaux visant à favoriser et élargir les collaborations recherche avec des partenaires internationaux ;
3. Projets d'innovation par pré-maturation visant à initier la transformation de résultats de recherche en produits, méthodologies et services pour leur transfert vers le monde socio-économique ou culturel.

Un même porteur ne peut déposer qu'un seul projet tous dispositifs confondus.

Cet appel à projets est financé sur les budgets des établissements UGA, Grenoble INP - UGA, ENSAG - UGA, Sciences Po Grenoble - UGA, de Inria et de l'IdEx UGA pour un montant global de 4,3 M€.

Depuis 2020, l'Institut MIAI Grenoble Alpes bénéficie de la dynamique de montage de projets IRGA en lançant son propre appel à projets.

Nombre de projets

182 projets ont été soumis sur l'ensemble de ces dispositifs et 82 projets ont été labellisés :

- Dispositif exploratoires-émergents : 144 projets déposés et 65 labellisés,
- Dispositif international : 17 projets déposés et 12 labellisés (1 en liste complémentaire),
- Dispositif innovation : 20 projets déposés et 5 labellisés (12 en liste complémentaire dans l'attente des résultats de l'appel à projets national Maturation – Pré-maturation auquel l'UGA a répondu sur les 19 Stratégies Nationales d'Accélération éligibles).

Sur le dispositif MIAI, 9 projets ont été déposés et 8 labellisés.

Évaluation et sélection des projets

Des comités ont été constitués pour mener à bien les étapes d'évaluation et de sélection des projets. Les évaluations ont été réalisées sur la base des seuls critères édictés dans le cahier des charges de l'AaP. Les comités se sont appuyés sur ces évaluations pour établir les propositions de listes de projets à soutenir et d'attribution de moyens en tenant compte des éléments de politique et de stratégie scientifique.

Projets exploratoires-émergents (PEE)

Un comité par pôle de recherche a été mis en place. Chaque comité était composé du directeur du pôle et de membres du conseil de pôle, représentatifs des différentes communautés du pôle. Chaque projet a été évalué par au moins deux experts sollicités pour leurs compétences dans les champs thématiques des projets. Le comité a rendu compte de ses travaux devant le conseil de pôle qui a validé la liste des projets à soutenir et les propositions de moyens à attribuer.

Projets inter-pôles

Comme en 2021, un comité *ad hoc* a été mis en place pour le cas particulier des dossiers inter-pôles déposés sur le dispositif PEE, c'est-à-dire rattachés à deux pôles de recherche ou plus. Le comité était composé d'un représentant de la Commission de la recherche du CAC, du directoire des pôles de recherche, du Vice-président recherche et innovation et ses adjoints. Dans un premier temps, le comité a validé ou pas pour chaque projet la pertinence de son caractère inter-pôles. Dans un second temps, le comité a passé en revue l'expertise des projets inter-pôles, le financement proposé par les pôles et dans deux cas a proposé l'attribution de moyens complémentaires.

Projets d'innovation

Le comité était composé de personnalités issues du monde socio-économique et culturel (Schneider Electric, IRIS Instruments, BGene, ATOS, Minalogic et Office Professionnel de Qualification des Urbanistes), de représentants des partenaires de l'UGA (CEA, CNRS, INRAE, Inria, INSERM, Floralis-UGA, INPG Entreprise SA, Linksium) et de représentants des pôles (Directoires et DRT), tous choisis pour leur expertise en valorisation. Il était présidé par l'adjointe valorisation du Vice-président recherche et innovation de l'UGA. Sa composition avait été rendue publique avant le 15 novembre 2021 conformément à l'appel à projets. Les membres votants étaient les personnalités issues du monde socio-économique et culturel ainsi que les représentants des partenaires de l'UGA. Les projets scientifiques ont été expertisés par les pôles de recherche et la DRT pour les projets issus de ses instituts. Les critères de valorisation (potentiel de valorisation et de transfert ; crédibilité de la démarche proposée, cohérence et efficacité du plan de travail ; effet levier du financement ; en cas de cofinancement par un partenaire, pertinence du partenariat et gouvernance du projet ; en cas d'innovation technologique, niveau de maturité au démarrage du projet inférieur ou égal à 3) ont été évalués par trois experts du comité, issus du monde socio-économique et culturel ou partenaires de l'UGA. Chaque projet a ainsi été étudié à la lumière de quatre expertises. Le comité s'est réuni dans son intégralité, en présence ou en visio-conférence, pour classer les projets. Les listes principale, complémentaire et de projets non classés ont été votées à l'unanimité.

Projets internationaux

Le comité était composé des représentants des établissements-composantes et des organismes de recherche du périmètre de l'EPE UGA, tous choisis pour leur compétence dans le domaine des relations internationales. Les projets ont bénéficié d'une expertise croisée sur : i. la qualité scientifique, par les pôles de recherche et le CEA-DRT pour les dossiers les concernant et ii. le niveau d'implication du partenaire, l'intérêt et l'ambition du partenariat et l'effet levier du partenariat pour le laboratoire en termes de stratégie internationale, par un membre du comité.

Projets MIAI

Les projets ont été sélectionnés par le Bureau scientifique de l'Institut MIAI qui s'est appuyé sur l'expertise des pôles de recherche.

Chaque comité a veillé au respect des règles de déontologie et de traitement des liens d'intérêt y compris pour les experts sollicités. Chaque membre de comité a signé une charte de confidentialité et a déclaré ses éventuels liens avec les projets examinés. Le comité a apprécié la nature des liens déclarés, s'est prononcé sur leur traitement et la position à tenir pour chaque membre dans le déroulement des travaux et des réunions. Le cas échéant, le membre n'a pas pris part aux discussions ni aux votes individuels sur le ou les projets concernés. En cas de lien avéré susceptible de conduire à un conflit d'intérêt, il a été procédé au remplacement dudit membre.

Labellisation des projets

Les propositions de chaque comité ont été présentées aux membres de la Vice-présidence recherche et innovation élargie aux organismes de recherche et aux directoires des pôles de recherche le 8 avril 2022.

Une restitution des travaux des comités, les étapes d'évaluation et de sélection des projets, la liste des projets à retenir et les propositions d'attribution des moyens ont ensuite été présentées et soumises à l'avis de Commission de la recherche du CAC le 14 avril 2022.

La restitution de l'ensemble des processus et les propositions ont ensuite été présentées aux instances décisionnaires le 29 avril 2022, à savoir :

- le Directoire élargi UGA pour les projets exploratoires et émergents, ceux-ci étant financés sur le budget des établissements et Inria,
- le Directoire IdEx UGA pour les projets d'innovation par pré-maturation et les projets internationaux, ceux-ci étant financés sur budget IdEx.

Ces instances se sont assurées du bon déroulement des travaux, ont veillé à la prise en compte des éléments de politique et de stratégie de l'établissement et au respect des règles en matière de déontologie et de traitement des liens d'intérêt à chaque étape du processus.

Le Directoire UGA et le Directoire IdEx ont respectivement procédé à la labellisation des projets.

Les propositions des comités et des conseils de pôle ont été validées à l'unanimité et sans modification par les différentes instances.